



Règlement Trail de la Colline 2024

ORGANISATION

Le Trail de la Colline (TDLC) est organisé par l'association Saintois Triathlon domiciliée 6 rue du parc, 54115 Thorey-Lyautey.

EPREUVES ET PARCOURS

Lieu: Colline de Sion, Saxon-Sion, 54330

Date: 29 septembre 2024

Parcours:

- L'Expédi'Sion, 25 km, +/- 900 mètres de dénivelé positif - Départ : 9h10
Ravitaillement : Km n°8, 19 et arrivée
Barrière horaire: **3H00 de course au KM 17.5**
- La Sensa'Sion, 9 km, +/- 250 mètres de dénivelé positif - Départ : 9h30
Ravitaillements : Arrivée
Barrière horaire: Aucune
- La Tradi'Sion, 15 km, +/- 450 mètres de dénivelé positif - Départ : 9h50
Ravitaillements : Km n°7 et arrivée
Barrière horaire: Aucune
- Les Demi-Por'Sion , 400 m, +/- 10 mètres de dénivelé positif - Départ : 12h00
Enfants nés en 2019 et après
Ravitaillements : Arrivée
Barrière horaire: Aucune
Épreuve sans classement.
- L'initi'Sion, 1 km, +/- 20 mètres de dénivelé positif - Départ : 12h05
Enfant nés entre 2014 et 2018
Ravitaillements : Arrivée
Barrière horaire: Aucune
- La Révéla'Sion, 2.5 km, +/- 50 mètres de dénivelé positif - Départ : 12h15

Enfants nés entre 2010 et 2013
Ravitaillements : Arrivée
Barrière horaire: Aucune

L'organisation se réserve la possibilité de modifier légèrement les parcours, ne faisant pas évoluer la distance de + ou - 10% par-rapport aux distances annoncées ci-dessus.

Ces épreuves sont régies par les règles sportives FFA des manifestations hors stade.

PARTICIPATION

Le 25 KM est ouvert aux coureurs individuels nés en 2005 et avant.

Le 15 KM est ouvert aux coureurs individuels nés en 2007 et avant.

Le 10 KM est ouvert aux coureurs individuels nés en 2009 et avant.

Les Demi-Por'Sion est ouverte aux enfants nés en 2019 et après

L'Inita'Sion est ouverte aux enfant nés entre 2014 et 2018

La Révéla'Sion est ouverte aux enfants nés entre 2010 et 2013 compris.

Pour les majeurs, la compétition est soumise à la présentation obligatoire d'une licence FFA OU d'une attestation de PPS:

Les licences FFA en cours de validité à la date de l'épreuve sont acceptées. Les licences d'autres fédérations ne sont pas acceptées.

Les NON licenciés FFA majeurs n'ont plus à produire de certificat médical pour participer à un événement sportif (depuis le 1er avril).

Il leur faut simplement effectuer le Parcours de Prévention Santé (PPS) à l'issue duquel un numéro PPS et une attestation PPS sera délivrée par la FFA (Le PPS doit être effectué à moins de 3 mois de l'évènement).

Pour les non-licenciés FFA mineurs, le certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire depuis 2022. Le "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur" le remplace à condition que l'ensemble des réponses soient négatives.

Si ce n'est pas le cas, un certificat médical devra être présenté.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés sur les différentes épreuves.

INSCRIPTIONS / DROITS D'ENGAGEMENT

25 KM: Tarif unique de 25 € (plus frais de gestion du site d'inscription).

15 KM: Tarif unique de 15 € (plus frais de gestion du site d'inscription).

9 KM: Tarif unique de 9 € (plus frais de gestion du site d'inscription).

L'initia'Sion et La Révéla'Sion: Tarif unique de 3 € (frais de gestion compris).

Les Demi-Por'Sion: Gratuit

Les inscriptions se font exclusivement par paiement en ligne sécurisé via le site de l'épreuve. La date limite est fixée au jeudi précédant l'événement. Le dossier devra être complet lors du retrait du dossard

REMISE DE DOSSARDS

Le retrait des dossards se fait sur le site de la Colline de Sion, dans la salle réservée à cet effet le matin de l'épreuve de 7h30 à 9h30, au magasin DECATHLON Houdemont le vendredi précédent (avant-veille) de 17h30 à 19h00 ou le samedi (la veille) de 9h à 12h au supermarché G20 de Vézelize.

ATTENTION :

Le dossard sera remis au coureur si et seulement:

- Le dossier d'inscription est complet
- Le coureur présente une pièce d'identité avec photo.

SEMI AUTONOMIE

Les épreuves du Trail de la Colline se déroulent en semi-autonomie. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...).

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

L'assistance individuelle est uniquement autorisée 20 mètres avant et 20 mètres après les ravitaillements en dehors de ces zones elle est interdite, de même que l'accompagnement en course.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé. Une zone de propreté sera installée au niveau du ravitaillement et devra impérativement être utilisée.

Les ravitaillements de course et d'arrivée seront dépourvus de gobelet. Le coureur devra posséder son propre contenant pour se ravitailler en liquide (gobelet, flasque, gourde...).

EQUIPEMENT

Matériel obligatoire : Aucun

Matériel recommandé :

- Téléphone portable
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Veste imperméable coupe-vent en cas de mauvais temps
- Sifflet
- Flaque, gobelet, gourde...

Les bâtons ne sont pas autorisés sur ces épreuves.

DOSSARDS

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre, il est interdit de positionner le dossard dans le dos. Le dossard doit être visible pendant la totalité de la course.

PUCE ET CHRONOMÉTRAGE

Les 3 épreuves adultes et 2 épreuves enfants seront chronométrées par la société Wanatime via puces électroniques. Les puces seront intégrées au dossard.

ANNULATION /ECHANGE ET REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf accident et maladie.

En cas d'annulation par le concurrent, l'organisation devra être prévenue 10 jours avant l'épreuve, et un certificat (maladie, accident) devra nous être envoyé dans un délai de 8 jours après la course à l'adresse suivante : Saintois Triathlon, 6 rue du parc, 54115 Thorey-Lyautey).

Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Le montant du remboursement sera à la hauteur du prix de l'inscription, moins 3 euros, conservés pour frais d'organisation.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE COURIR SOUS UNE AUTRE IDENTITÉ. Procédez à un transfert de dossard!

L'échange avec un nouveau concurrent est possible jusqu'à la fermeture des inscriptions.

Pour les échanges de dossard, l'opération doit être réalisée directement sur le site d'inscription via l'option "Transférer".

Si vous décidez de céder votre dossard à une connaissance / un ami, l'organisation ne gèrera en aucun cas le transfert du montant de votre inscription.

Si cela n'a pas été officialisé auprès de l'organisation, toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée sans aucun remboursement possible. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Annulation exceptionnelle :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation (AUTRE COVID-19, voir article ci-dessous), aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

L'organisation se réserve également le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, non-accord d'un service de l'état...)

COVID-19

L'organisation pourra faire appliquer une réglementation non stipulée dans ce règlement selon la situation sanitaire du moment. Dans tous les cas, l'organisation appliquera au minimum les consignes imposées par la préfecture en matière de normes sanitaires.

A l'exception de tout autre motif, les droits d'inscriptions seront proposés au remboursement (hors frais de gestion bancaire) en cas d'annulation forcée liée au virus.

SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par une équipe de secouristes.

Ce poste est en liaison avec le PC Sécurité qui est implanté sur le site de départ/arrivée. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, en cas de nécessité. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC sécurité
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche. N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Le n° de téléphone du PC Sécurité sera indiqué sur le dossard.

En cas d'impossibilité de joindre le PC Sécurité, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») 112.

CHUTES D'ARBRES

Le Trail de la Colline est une course nature qui traverse des parties boisées.

L'organisation insiste sur le risque de chutes de branches et/d'arbres durant l'épreuve et demande à tous les participants (coureurs, bénévoles, spectateurs) d'y être particulièrement vigilant.

Cette vigilance doit être en rapport avec les conditions météorologiques constatées.

En cas de vents violents, l'organisation s'autorise à interrompre la course pour garantir la sécurité de tous.

AUTRES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Le trail de la colline est une épreuve sportive qui se déroule dans un espace naturel et changeant.

L'organisation se dégage de toute responsabilité concernant d'éventuelles blessures contractées sur le parcours, qu'elles soient causées par la flore, ou la faune.

PRÉSENCE DE TIQUES

Cependant, l'organisation insiste également sur les risques liés aux piqûres de tiques et rappelle que toutes les informations sont disponibles sur le site internet de l'épreuve et sur l'aire d'accueil des coureurs.

ASSURANCE

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle.

BARRIÈRES HORAIRE/ ABANDONS

Sur L'EXPEDI'SION: Barrière horaire au bout de 3h05 de course au KM 17,5. (Passage au niveau de la route du Monument Barres). A cet endroit, et après 3h05 de course, les coureurs seront disqualifiés et devront remettre leur dossard à l'organisation. Les coureurs seront dirigés vers un parcours de repli (2.5km du site de départ) et ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation.

Sur LA TRADI'SION (15km) et la SENSE'SION (9km), aucune barrière horaire pour finir le parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche ou le PC en précisant son numéro de dossard.

SUIVI LIVE/RÉCOMPENSES/ REMISE DES PRIX

Chaque participant recevra un cadeau lors du retrait de son dossard.

Les résultats seront diffusés en LIVE sur le site de notre partenaire Wanatime.fr

La remise des prix aurait lieu à 11h30. Seront récompensés les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du scratch pour chacune des deux épreuves adultes, et les 3 premiers garçons et filles des courses enfants

DROIT D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du TDLC ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au TDLC, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux courses du TDLC se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation. Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement.

ACTIONS DE PREVENTION EN MATIERE DE SANTE CONTRE LE DOPAGE

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement celles relatives à la lutte contre le dopage.

PENALISATION - DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

MANQUEMENT AU RÈGLEMENT PENALISATION – DISQUALIFICATION

- Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : disqualification immédiate.
- Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) : disqualification immédiate
- Non-assistance à une personne en difficulté : disqualification immédiate
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste : disqualification immédiate

RESPECT DU SITE : ECO RESPONSABILITÉ - SAVOIR ETRE - BRUIT

Site naturel :

La colline de Sion est un territoire riche en biodiversité : au-delà de ses étoiles, elle possède 2 Espaces Naturels Sensibles (la pelouse calcaire de Vaudémont et les vergers haute-tige) , une faune et une flore diversifiées et sensibles, une forêt préservée : le Trail de la Colline veut vous faire découvrir (ou redécouvrir ...) ce site remarquable et s'impose de rendre la colline dans l'état dans laquelle nous l'aurons trouver...

Actions mises en place par l'organisation :

- utilisation d'un balisage éphémère
- nettoyage de l'ensemble de la manifestation après la course
- mise en place de zones de propreté à chaque ravitaillement
- limitation des déchets non recyclables (éco-cup offerts à chaque participant pour le ravitaillement d'arrivée, éco-cup consigné pour la buvette)
- privilégier des produits éco-responsables
- tri des déchets (utilisation de container de recyclage, mise en place de récupération des déchets organiques pour le compost...)
- sensibilisation des participants sur la richesse du parcours (faune, flore, espace protégé...) mais aussi sur la fragilité du milieu naturel et la nécessité de le protéger
- disqualification des participants qui, malgré nos consignes, nuiraient aux autres et à la nature en dégradant ou polluant le parcours (nous vous demandons une attention toute particulière pour vos emballages de gels et barres énergétiques).

Bruit :

Le site est encore et toujours un site spirituel : le Trail devra cohabiter avec les paroissiens de la basilique, la communauté des sœurs clarisses, résidentes permanentes du site de Sion, et les badauds en quête de sérénité.

Nous nous devons donc d'apporter une attention toute particulière à notre niveau sonore, gage de respect des autres usagers du site.

Modification du règlement : ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'à 1 mois de l'épreuve. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve.